



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Secrétariat Général

Direction des Relations et des  
Ressources Humaines

VB/AD

Dossier suivi par :

Valérie BERTOUX

Adjointe au Secrétaire Général de  
l'Académie  
Directrice des Relations et des  
Ressources Humaines

Tél. :  
03 22 82 37.18  
Fax :  
03 22 92.82.12  
Mél. :  
ce.rectorat@ac-amiens.fr

Evelyne ROGERON

Assistante en Gestion des  
Ressources Humaines

Correspondante Handicap

Tél. :  
03 22 82 38 28  
Mél :  
evelyne.rogeron@ac-amiens.fr

20, boulevard  
d'Alsace-Lorraine  
80063 Amiens cedex

Amiens, le 8 avril 2014

**LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AMIENS**  
**Chancelier des universités**

à

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement  
Mesdames et messieurs les directeurs  
des établissements privés sous contrat

s/c de Madame et messieurs les inspecteurs  
d'académie – directeurs académiques des services  
de l'éducation nationale

**Objet** : politique académique en faveur des personnes handicapées.

Vous savez que le ministère de l'éducation nationale et l'académie sont engagés dans une politique volontariste et active en faveur des travailleurs handicapés, s'inscrivant dans le cadre du plan national pluriannuel 2013-2015 d'insertion professionnelle des personnels handicapés (dont la convention associée avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique – FIPHFP) et du plan académique 2012/2015 d'actions de recrutement, d'insertion professionnelle et de maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

Je vous rappelle que le programme académique d'actions correspondant porté à votre connaissance en temps utile s'articule autour des axes suivants :

- *augmenter le taux d'emploi*, en accroissant le volume des recrutements de travailleurs handicapés, par la voie contractuelle sur la base du décret n°95-979 du 25 août 1995 modifié et en améliorant le recensement des bénéficiaires de l'obligation d'emploi ;
- *favoriser le maintien dans l'emploi*, par les aménagements de postes (adaptation matérielle, moyens d'assistance humaine) les postes adaptés de courte et de longue durées, les reclassements professionnels et/ou reconversions professionnelles ;
- *développer une politique adaptée de communication*, par l'information, la formation et la sensibilisation de tous les acteurs concernés (employeurs, personnels et leur environnement professionnel).

A votre échelon local, vous avez contribué à en assurer la mise en œuvre effective, par des initiatives constructives tendant à une meilleure intégration des personnels et à une amorce de changement du regard porté sur le handicap, à savoir *qu'une personne handicapée n'est pas recrutée en tant que telle mais l'est, eu égard à ses compétences avérées et à son profil correspondant au poste à pourvoir.*

**Je tiens à reconnaître et à saluer votre mobilisation en ce sens, qui a permis d'obtenir des résultats encourageants.**

Pour autant, des marges de progression subsistent, notamment au regard de l'indicateur principal. En effet, si le taux d'emploi des BOE a nettement augmenté de 0,8% en 2010 (1,21% au national) à 2,13% en 2013 (2,16% au national), il reste inférieur à l'obligation d'emploi de 6%, à laquelle est assujettie chaque Administration d'Etat.

↳

Aussi, je vous demande de poursuivre votre implication pour accompagner les agents concernés à lever leurs réticences, à solliciter et/ou à produire leur reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) délivrée par les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH), en les informant sur l'intérêt d'une telle démarche déclarative, les droits et garanties compensatrices du handicap.

Je vous rappelle que le formulaire de demande correspondant est publié sur le site académique :

<http://www.ac-amiens.fr/espace-pro/les-ressources-humaines/laccompagnement-des-parcours-professionnels/les-personnes-handicapees/>

et sur I-prof (<https://bv.ac-amiens.fr/iprof/ServletIprof>), I-professionnel, dans le privé (<https://bv.ac-amiens.fr/iprofessionnel/ServletIprof>).

Afin de renforcer ce volet communication et accompagnement de proximité des personnels handicapés, il s'avère nécessaire d'étoffer le réseau existant de correspondants professionnalisés aux échelons académique et départementaux :

Pour le rectorat :

- Madame Evelyne ROGERON, correspondante handicap

Pour le département de l'Aisne :

- Madame Marianne TANZI, Inspectrice de l'Éducation Nationale Adjointe (pour les personnels enseignants du premier degré)

- Madame Catherine BELLET-LEMOINE, Secrétaire Générale (pour les personnels non enseignants)

Pour le département de l'Oise :

Madame Carine DECOLASSE-TOMCZAK, Secrétaire Générale

Pour le département de la Somme :

Monsieur Fabrice DECLE, Secrétaire Général,

par **des relais sur sites**, soit en établissements scolaires. Ceux-ci seront notamment appelés, en lien et sous la coordination des correspondants académique et départementaux, à :

- aider les ayants droit dans leurs démarches en RQTH
- leur transmettre toutes informations relatives aux droits des personnels en situation de handicap
- faire remonter à Evelyne ROGERON, correspondante handicap académique les éventuels besoins particuliers (assistance humaine, adaptation du poste de travail, équipements matériels) et accompagner les bénéficiaires dans la mise en place des mesures compensatoires du handicap
- favoriser leur accueil et leur insertion professionnelle.

Ces référents locaux feront l'objet d'une information et d'une formation par les correspondants académique, départementaux et l'équipe ressource pour la formation et la sensibilisation mise en place dans l'académie en 2013/2014 :

- Dominique GRIMAL – Chef de la Division de la Formation,
- Evelyne ROGERON, Correspondante Handicap,
- Carine DECOLASSE TOMCZAK – Secrétaire Générale – DSDEN de l'Oise,
- Corinne SILVERT – IEN ASH – DSDEN SOMME,
- Luc BOUVET – Chef du bureau de gestion des personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré – DSDEN AISNE,
- Frédérique GILLET – Conseillère Mobilité Carrière.

Je vous serais obligé de bien vouloir me faire connaître, sous le timbre « secrétariat général - direction des relations et des ressources humaines, [personnels.handicap@ac-amiens.fr](mailto:personnels.handicap@ac-amiens.fr), les coordonnées dudit référent au sein de votre établissement (nom-prénom, qualité, fonction, téléphone, mél.).

Je vous remercie à l'avance d'y veiller et de servir ainsi la politique académique en faveur des personnels handicapés, axe qualitatif de la gestion des ressources humaines.

**Pour le Recteur et par délégation  
Le Secrétaire Général de l'académie**



**Grégory CHEVILLON**